

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti privé et public	<ul style="list-style-type: none"> Consommations d'énergies Émissions de gaz à effet de serre Qualité de l'air Adaptation au changement climatique

Contexte réglementaire, objectifs :

L'habitat, avec le transport, sont les deux secteurs les plus consommateurs en énergie sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau. L'habitat est donc un secteur essentiel dans la mise en œuvre du PCAET. Des objectifs propres à ce domaine sont inscrits dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). La politique énergétique nationale inscrit désormais l'objectif « de disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes "bâtiment basse consommation" ou assimilées, à l'horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant majoritairement les ménages aux revenus modestes » (Titre I, paragraphe III-7).

Cette action est divisée en 3 sous actions :

Planifier la politique de l'habitat	
H. 1.1	Étudier la prise de compétence Habitat sur l'ensemble du territoire
H. 1.2	Mener une étude pré-opérationnelle pour définir la dispositif de rénovation de l'habitat le plus adapté
H. 1.3	Réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH)

Sous action H1.1

Étudier la prise de compétence Habitat sur l'ensemble du territoire

Détail de l'action : l'Intercom de la Vire au Noireau a été créée au 1^{er} janvier 2017 avec fusion de la Communauté de communes du Pays de Condé et de la Durance, de l'Intercom Séverine, et de l'extension aux communes nouvelles de Souleuvre-en-Bocage, Valdallière et Vire Normandie.

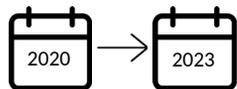
En matière d'habitat, elle est compétente pour :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un PLH à l'échelle de la communauté de communes.
- Le pilotage, la gestion et la soutien aux actions d'amélioration de l'habitat privé d'intérêt communautaire (OPAH, PIG ou protocole territorial « Habiter Mieux ») sur les territoires issus de la fusion : Intercom Séverine et CdC du Pays de Condé et de la Durance. Les 3 communes nouvelles ont ainsi gardé la compétence.

Il s'agit, par conséquent, d'une compétence territorialisée. L'objectif de l'action sera donc une harmonisation de la compétence Habitat à l'échelle intercommunale.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom
Partenaires	ANAH

Sous action H1.2

Mener une étude pré-opérationnelle pour définir le dispositif de rénovation de l'habitat le plus adapté

Détail de l'action : Pour porter cette étude, l'EPCI doit être compétente en matière d'habitat (prise de compétence Habitat globale). L'étude pré-opérationnelle définit les dispositifs opérationnels les plus adaptés aux enjeux qui seront identifiés. Elle se compose :

- D'une analyse du territoire défini lors d'un diagnostic préalable, avec une méthodologie adaptée au périmètre choisi
- D'une analyse approfondie d'un échantillon d'immeubles et de logements (en habitat individuel, en habitat collectif, à l'échelle d'un îlot) en vue de l'élaborer et proposer des stratégies d'intervention.

Les volets thématiques abordés sont : urbain, foncier, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, copropriétés en difficulté, énergie, social, patrimonial et environnemental, économique et développement territorial.

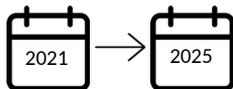
Objectifs attendus :

- Définir les dispositifs et périmètres opérationnels à mettre en place (avec les objectifs qualitatifs et quantitatifs + identification des acteurs locaux)
- Préciser les moyens nécessaires (humains et financiers, mais aussi en matière de compétences)
- Organiser opérationnellement le pilotage du projet
- Calibrer et préciser les missions des opérateurs
- Préparer les éléments utiles à l'élaboration de la convention de programme
- Proposer les indicateurs de suivi

€ Dépense prévisionnelle en
TTC : **24 à 60 000€**

Maître d'ouvrage :	Intercom
Partenaires	ANAH

Calendrier :



Réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH)

Détail de l'action : Toute communauté de communes compétente en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants est dans l'obligatoire de réaliser un PLH. Les références législatives des PLH sont les articles L302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation. La compétence PLH est une compétence optionnelle pour l'Intercom de la Vire au Noireau.

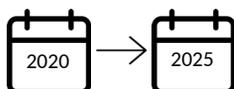
Un PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principales d'un politique sur les axes suivants :

- Répondre aux besoins en logements et en hébergement,
- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- Améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Il comporte un diagnostic sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement, indique les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en place d'hébergement, un dispositif d'observation (habitat et foncier) permettent de suivre les effets du PLH et intègre les orientations du SCOT et fixe celles du PLU (lien de comptabilité entre les documents).



Calendrier :



Maître d'ouvrage :

Intercom

Partenaires

ANAH